

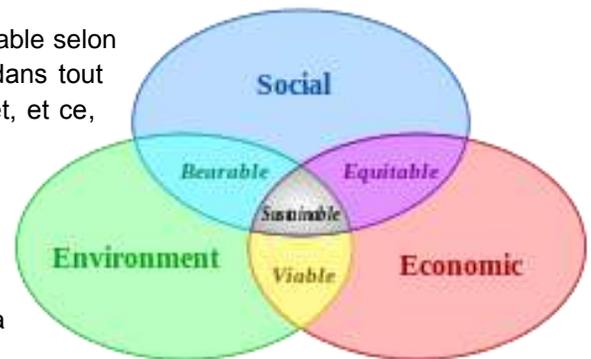


Contexte

La gestion de l'environnement et l'aménagement des terres dans la région Kativik reposent sur le principe de la conservation. Ce principe s'applique à tous les types d'utilisation des terres et des ressources, peu importe que les ressources soient renouvelables, non renouvelables ou liées au patrimoine. Le terme conservation ne signifie pas de ne pas exploiter les ressources, mais signifie plutôt de les utiliser avec prudence et jugement en fonction des besoins et du bien-être des générations actuelles et futures.

Ce principe est repris dans les fondements du développement durable selon lesquels l'environnement est l'un des trois aspects à considérer dans tout projet de développement, notamment lors de l'évaluation du projet, et ce, pour le cycle de vie complet du projet.

En 2011, le gouvernement du Québec s'est engagé à consacrer 50 % du territoire à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.



Quelques-uns des défis

Les Inuits dépendent d'un environnement sain pouvant lui fournir des ressources renouvelables telles que le caribou, l'omble chevalier et la sauvagine pour leurs activités d'exploitation de subsistance. La région doit toutefois prendre aussi des mesures pour favoriser le développement économique et la création de la richesse à l'échelle locale. Ces deux besoins en apparence contradictoires exercent des pressions sur l'environnement au Nunavik, un environnement qui subit déjà les divers impacts découlant des changements climatiques, dont la fonte du pergélisol, les changements des conditions des glaces marines, ainsi que la fréquence et la sévérité accrues des événements météorologiques extrêmes.

Les intervenants de la région ont fait des progrès tangibles pour assurer le développement durable des terres. Le *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* a été approuvé en 1998; cependant, des règlements régionaux doivent toujours être adoptés afin de mettre en œuvre le Plan directeur.

Divers projets de développement des ressources naturelles sont actuellement proposés et les mécanismes en place visant à en analyser les répercussions sur l'environnement ne tiennent pas suffisamment compte des répercussions sur le plan culturel et social.

Les intervenants régionaux ont actuellement de la difficulté à analyser les projets de développement proposés et il n'y a pas de processus intégré et harmonisé. Par conséquent, divers organismes régionaux et ministères travaillent à des projets en poursuivant des objectifs presque diamétralement opposés. Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la protection de l'environnement, ce qui inclut une surveillance accrue et une application plus rigoureuse de la réglementation, ainsi qu'un processus d'évaluation environnementale global plus puissant comprenant des comités de surveillance environnementale.

Les lignes directrices suivantes doivent être établies :

- Établir un concept de développement durable.
- Valoriser les ressources naturelles dans l'intérêt du bien commun.
- Veiller à ce que les intervenants de la région expriment une vision commune.
- Veiller à ce que les organismes locaux et régionaux désignés s'acquittent de leurs responsabilités.
- Tenir compte des orientations, des principes et des plans de développement antérieurs.
- Veiller au respect des cadres juridiques et des traités, ainsi que de tous les statuts et droits en vigueur.

Solutions et priorités

À la suite d'une vaste consultation réalisée auprès de tous les intervenants régionaux en 2009, le gouvernement du Québec a confié à la région le mandat d'élaborer un Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. Cet exercice de planification vise à définir les enjeux régionaux et à formuler des orientations correspondantes sous la forme d'objectifs et d'actions afin de dégager une vision régionale du développement. L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan régional de développement intégré doivent faire l'objet d'une consultation afin de s'assurer que les valeurs et les besoins de tous les intervenants ont été précisément et suffisamment représentés.

Le Plan régional de développement intégré complétera la vision qui sera définie tout au long du processus de Parnasimautik. Le Plan régional de développement intégré sera axé essentiellement sur des enjeux directement liés à la gestion des ressources naturelles et réitérera les valeurs fondamentales exprimées dans le cadre de Parnasimautik.

En 2010, des consultations ont été tenues dans les communautés concernant les 14 réserves de biodiversité projetées et une proposition globale sur les aires protégées sera finalisée au printemps 2013. Parallèlement, la région et les communautés collaborent avec le gouvernement du Québec pour créer des parcs. Les aires protégées proposées, lesquelles incluent les réserves de biodiversité et les parcs, devraient totaliser plus de 20 % de la superficie du Nunavik. D'autres aires pourront aussi être exclues de tout développement industriel.

Dans la foulée des travaux qui seront réalisés pour le Plan régional de développement intégré, voici des initiatives spécifiques qui seront prises :

- Inclure de manière significative les préoccupations et les propositions de la région dans la planification écologique réalisée par le gouvernement du Québec.
- Unifier la vision des intervenants en ce qui concerne le développement des ressources par l'entremise de divers groupes de travail (p. ex., le groupe de travail sur le développement minier de l'ouest de la baie d'Ungava).
- Adopter des règlements à l'échelle régionale pour la mise en œuvre du *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* et à l'échelle locale (villages nordiques et corporations foncières) concernant le développement durable des terres.
- Entreprendre des analyses des répercussions et prendre des mesures avec les corporations foncières pour s'assurer que les terres de la catégorie I conviennent aux besoins respectifs de toutes les communautés.



Discussion

Divers projets et initiatives pour la gestion et le développement des ressources naturelles dans la région sont présentement proposés. Afin d'avoir une meilleure compréhension des impacts réels de ces projets sur l'environnement, les intervenants de la région doivent prendre du recul par rapport aux détails des projets proposés et prendre le temps de définir leur vision de l'utilisation durable des ressources. En conjuguant leurs efforts, les divers organismes qui portent un intérêt particulier à l'environnement et à l'aménagement des terres seront en mesure de présenter un discours unifié et de réaliser des synergies sur le plan des ressources et du temps.

